

**Alerte : l'école «inclusive» de Blanquer, c'est toujours plus de précarité pour les personnels**

# **AESH : c'est un métier, il doit être reconnu !**

Dans le cadre de la loi pour une école de la confiance et de la concertation pour une école inclusive, le ministère a annoncé une série de mesures concernant « l'école inclusive ». SUD éducation dénonce cette duperie du ministre qui consiste à scolariser les élèves à besoins spécifiques dans des classes ordinaires sans former les enseignant-e-s, sans fournir les moyens humains nécessaires au suivi de leur scolarité dans les classes et sans produire d'avancées concernant le statut et les conditions de travail des Accompagnant-e-s des Élèves en Situation de Handicap (AESH).



## **LA FIN DES CONTRATS AIDÉS ? C'EST INSUFFISANT POUR SORTIR LE MÉTIER DE LA PRÉCARITÉ !**

SUD éducation se félicite de l'arrêt du recrutement de personnels en contrat aidé pour accompagner les élèves en situation de handicap. Néanmoins, l'Éducation nationale doit impérativement recruter les personnels qui travaillaient jusqu'alors sous ces contrats afin qu'ils et elles puissent continuer d'exercer leur métier. SUD éducation revendique le réemploi de tous les personnels qui travaillaient en contrat CUI.

La fin des CUI ne sonne pas la fin des contrats précaires pour les personnels AESH pour qui le gouvernement refuse de créer

un véritable statut de titulaire dans la Fonction publique. Les CUI et les contrats d'un an renouvelables pendant 6 ans avant l'obtention d'un CDI seront remplacés par des contrats de 3 ans renouvelables 1 fois avant l'obtention d'un CDI. Cette disposition n'est pas nouvelle. Elle était déjà préconisée par les textes de loi, mais les rectorats refusaient de l'appliquer. Même les personnels AESH qui exercent en CDI ne sont pas titulaires, ils et elles subissent les temps incomplets imposés, les bas salaires et les affectations arbitraires !

## **LES PIAL ? RENTABILITÉ ET RENFORCEMENT DE LA HIÉRARCHIE DANS LA GESTION DES AESH !**

Le ministre a annoncé l'instauration à la rentrée 2019 des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL) pour organiser la présence des personnels AESH auprès des élèves en situation de handicap. Ces PIAL réuniront plusieurs écoles autour d'établissements scolaires disposant d'une ULIS dans une même zone. Les AESH seront alors contraint-e-s de :

- changer d'élèves à accompagner autant de fois que la direction du PIAL le décidera : l'administration ne tient pas compte du lien éducatif et pédagogique qui se construit entre l'élève et l'AESH, empêchant le suivi sur du long terme : c'est du saupoudrage d'accompagnement que nous promet le ministère !
- changer de lieu de travail jusqu'à plusieurs fois dans la même journée : les AESH pourront accompagner un enfant en élémen-

taire de 8h à 10h puis un autre dans le collège à côté de 10h à 12h, puis encore un autre au lycée l'après-midi.

L'objectif du ministre est simple : rentabiliser et « mutualiser » au maximum les personnels AESH en les rendant plus mobiles et en mutualisant les moyens. Il sera encore plus facile pour les chef-fe-s de généraliser le regroupement des élèves en situation de handicap dans la même classe et de nommer un-e ou plusieurs AESH pour s'occuper de tous ces élèves alors même que certains d'entre eux et elles ont besoin d'un suivi individualisé. Ceci témoigne d'un mépris du rôle éducatif des personnels AESH. Les AESH ne sont pas interchangeables !

**L'heure est à la mobilisation !**

# TOUJOURS PAS DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES PERSONNELS AESH NI D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EMPLOI !

Les personnels AESH subissent les bas salaires, puisqu'ils et elles sont payé-e-s au SMIC, ainsi que les temps incomplets imposés : ils et elles gagnent 600 à 850 euros pour 20 à 28h de travail par semaine et n'ont le droit à aucune progression de salaire ni indemnité.

Pour compenser cette rémunération précaire, le ministère veut augmenter le temps de travail des AESH en favorisant la mobilité des AESH au sein des PIALs. Mais il n'y a aucune précision sur la répartition entre présentiel et travail invisible : on peut craindre que ce ne soit que du présentiel.

SUD éducation dénonce cette proposition qui consiste à maintenir des personnels dans la précarité afin de leur imposer une dégradation de leurs conditions de travail.

SUD éducation revendique l'emploi à temps plein de tous les personnels AESH dont les missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap constituent un emploi à temps plein : aux heures avec les élèves s'ajoute tout un travail invisible de préparation, de formation et de coordination qui doit être reconnu !

## Gagnons un vrai statut pour les AESH !

### Titularisation sans conditions de tou-te-s les AESH !

Pour les AESH, SUD éducation revendique :

⇒ Un vrai statut intégré à la Fonction publique de l'État avec la titularisation sans conditions de diplôme ou de nationalité.

⇒ l'arrêt du recrutement de personnels non-titulaires

⇒ une augmentation des salaires avec une entrée dans le métier à 1700€ nets et de véritables évolutions salariales tout au long de la carrière.

⇒ la fin des temps incomplets imposés et la reconnaissance des « tâches invisibles » des AESH (formation – coordination...) qui permettent de constituer un temps complet.

⇒ l'accès aux mêmes primes (éducation prioritaire), indemnités et pondérations (éducation prioritaire et affectation multiple) que les titulaires qu'importe la durée du contrat

⇒ des moyens pour une véritable formation initiale et continue

⇒ des meilleures conditions d'affectation :

- Création de commissions paritaires pour les affectations des AESH pour garantir le droit à la mobilité
- Affectation sur 2 établissements au maximum
- Constitution d'une brigade de remplacement AESH

⇒ l'étude en CCP de tous les cas de non-renouvellements



**SUD éducation appelle les AESH à se rassembler, à se coordonner en Assemblée Générale et à se mettre en grève pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux !**

**Contactez votre syndicat SUD éducation local !**